



## **CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS**

### **COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS**

29 juillet 2016

#### **Sécheresse en Valais – Degré marqué**

**(IVS).- Le peu de précipitations pendant les derniers jours allié à une augmentation des températures entraîne une augmentation sensible du danger d'incendie de forêt. Surtout en plaine et dans les vallées de la rive gauche, le danger d'incendie est marqué. Ces derniers jours on a déjà déploré plusieurs petits feux de broussailles.**

**Les zones herbeuses le long des routes et chemins, les arbustes, les lisières de forêts, les haies ainsi que les herbes sèches peuvent s'enflammer rapidement en cas de sécheresse.**

**Selon les prévisions météorologiques pour les prochains jours, la probabilité d'une période d'orages pourrait également augmenter sensiblement le risque de départ d'incendie en Valais.**

Les incendies en forêt sont dangereux pour les hommes et les animaux, ils peuvent causer de graves dégâts à la nature et au paysage. Il convient de respecter les mesures préventives prévues par la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. De plus, la loi cantonale sur les forêts interdit toute activité pouvant causer un dégât de feu ou d'incendie en forêt.

#### **La fête nationale du 1<sup>er</sup> août et du 31 juillet Une grande prudence s'impose**

Uniquement aux endroits désignés et sécurisés par les communes à cet effet des feux et feux d'artifices seront tolérés. Dans tous les cas, chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. Les services compétents rendent la population valaisanne attentive à cette problématique et rappellent que toute personne qui constate un incendie doit aussitôt prévenir la centrale d'alarme d'incendie par le numéro **118**.